



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Pôle de l'appui territorial**

**Commune de Bussy le Repos
Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable
situé sur la commune de Bussy le Repos
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
Avis d'enquête**

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Bussy le Repos sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Bussy le Repos **du mardi 30 mai 2023 au mardi 27 juin 2023 inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Bussy le Repos afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à Mme le commissaire-enquêteur, domiciliée au siège de l'enquête, mairie de Bussy le Repos – 5 rue Royale – 51330 Bussy le Repos.

Mme Béatrice PENASSE est désignée commissaire-enquêteur. Elle siègera à la mairie de Bussy le Repos:

- **le mardi 30 mai 2023 de 17H00 à 19H00 (ouverture de l'enquête),**
- **le samedi 17 juin 2023 de 10H00 à 12H00,**
- **le mardi 27 juin 2023 de 17H00 à 19H00 (clôture de l'enquête),**

pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera un procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée à la mairie de Bussy le Repos et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Châlons-en-Champagne, le **20 AVR. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du pôle de l'appui territorial,

Florence BORGNIET